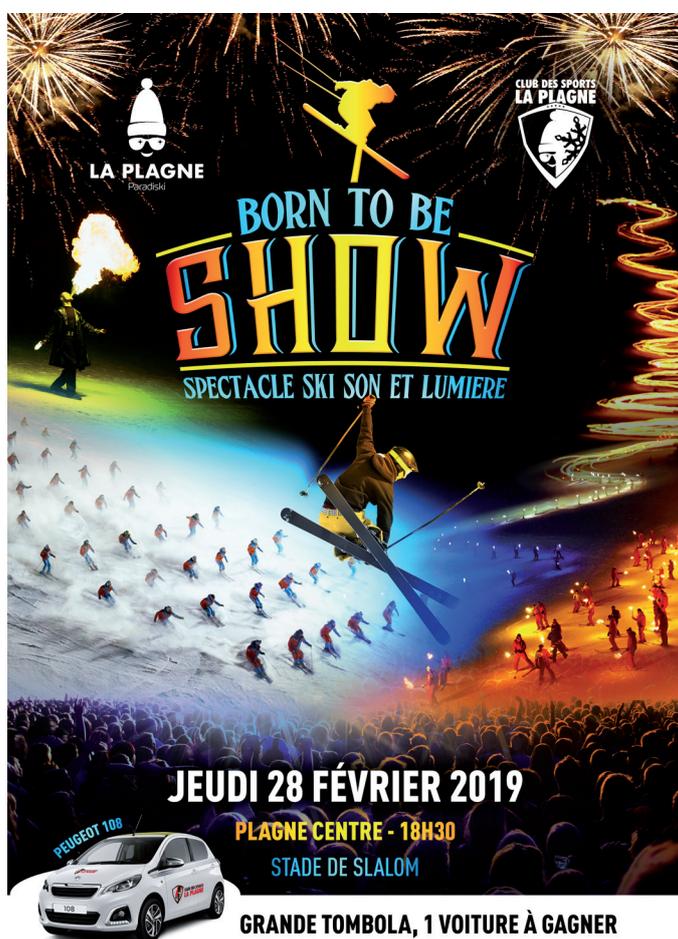


# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 07 JANVIER 2019



**Jeudi 28 février 2019 à partir de 18h00**  
Spectacle de ski son et lumière proposé par le Club des Sports de la Plagne, appuyé par ses partenaires.  
Stade Jean-Luc Crétier - Plagne Centre



# CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf

Le 7 janvier à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, Mme Gensac Véronique, 4e adjointe,

M. Poussin Roger, 5e adjoint, Mme Charrière Christiane, 6e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7e adjoint, Mme Hoën

Martine, 8e adjointe, M. Montillet Gérard, 9e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Lizeroux Marion, Michelas Corine, Montmayeur Myriam, conseillères municipales

MM. Allamand René, Anxionnaz Didier, Bouzon Charles, Broche Richard, Dancre Francis, Luiset René, Ollinet Alain, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Richermoz Roland, conseillers municipaux

Excusés :

M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint (pouvoir à Renaud Daniel)

Mmes Brun Séverine (pouvoir à Bérard Patricia), Faggianelli Evelyne (pouvoir à Ougier Pierre), Ferrari Valérie (pouvoir à Dancre Francis), Girod-Gedda Isabelle (pouvoir à Broche Richard), Marchand Maillet Patricia (pouvoir à Groetzinger Marie-Suzanne), conseillères municipales

MM. Koumanov Stefan (pouvoir à Charrière Christiane), Servajean Daniel (pouvoir à Bouzon Charles), Usannaz Bernard, conseillers municipaux

Absents :

Mmes Bertrand Chantal, Emprin Sylvie, conseillères municipales

MM. Allain Yann, Astier Laurent, Blanchet Jean-Luc, Bornand Jérémy, Cleyrat Christian, Collomb Pascal, Girond Emmanuel, Morin Sébastien, Ougier Raphaël, Ougier Simonin Joël, Silvestre Marcel, Tardy Lionel, Tresallet Anthony, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne Astier est élue secrétaire de séance

En préambule, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à monsieur Nicolas Provendie, nouveau directeur général de la société d'aménagement de La Plagne venu se présenter et répondre aux questions des conseillers municipaux sur l'actualité de la société d'aménagement de La Plagne. Monsieur Nicolas Provendie précise qu'il a pris ses nouvelles fonctions le 1er octobre 2018. Il rappelle également qu'il a été l'adjoint de monsieur Jérôme Grellet pendant 3 ans lorsque celui-ci était directeur général de la SAP, et qu'il a de ce fait l'avantage de déjà connaître la station. Monsieur Nicolas Provendie indique qu'il va être secondé par monsieur Alexandre Bouet, qui travaille actuellement à Val d'Isère Téléphérique. Monsieur Nicolas Provendie informe le conseil municipal que la société d'aménagement de La Plagne travaille actuellement sur deux gros projets : La télécabine du Yéti (Plagne Centre-arrivée ancien Véga), ainsi que le remplacement et la réfection de la télécabine de Plagne Bellecôte.

Monsieur Nicolas Provendie souhaite souligner qu'à La Plagne, les différents acteurs de la station travaillent ensemble sous un même logo, ce qui est particulièrement appréciable et constructif.

Puis il souhaite évoquer la problématique du télésiège des Envers. Il explique que la société d'aménagement de La Plagne n'a pas reçu l'autorisation administrative pour son ouverture et que le constructeur ne trouve pas de solution aux difficultés qui se posent à la SAP. L'objectif est de trouver une solution pérenne pour l'hiver prochain.

Monsieur Gérard Montillet s'interroge sur le télébus de Plagne Villages. Monsieur Nicolas Provendie répond que

ce sujet est en cours de discussion avec le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. Aucune décision n'a encore été prise car le télébus est un élément de transport important de la station et la question du remplacement de cet équipement par un service équivalent, voire plus performant mérite une étude très approfondie.

Suite à l'interrogation de madame Marion Lizeroux concernant le plan pluriannuel d'investissement de la SAP, monsieur Nicolas Provendie confirme qu'il pourra tout à fait être présenté au Conseil Municipal dès que sa mise à jour aura été validée par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne.

Monsieur le maire remercie monsieur Nicolas Provendie pour son intervention puis invite monsieur Pierre Gonthier, président de l'office du tourisme de La Grande Plagne à présenter la nouvelle stratégie de communication de l'office du tourisme et le nouveau logo uniformisé à toutes les stations de la grande Plagne.

Monsieur Pierre Gonthier présente le nouveau logo et ses déclinaisons, qui ont pour ambition de regrouper le territoire de La Plagne sous une même marque de destination afin de se retrouver « tous ensemble sous le même bonnet. »

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal et demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance du 07 janvier 2019 comme suit :

- Point n°9 : Modification du mètre linéaire de voirie
  - Retrait du document 12 : le plan de division et les documents n'ont pas été fournis à temps
  - Retrait du document 14 : la collectivité est toujours en attente de la valeur foncière du terrain
- Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

## Administration générale

### 1. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PAR LE SIGP D'UN VÉHICULE MITSUBISHI À LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne a proposé de mettre à disposition de la régie de transport public de personnes un véhicule MITSUBISHI L200 4X4 pour la saison hivernale 2018/2019.

Il convient pour acter ce prêt de véhicule de conclure une convention de mise à disposition, que madame Fabienne Astier soumet à l'approbation du conseil municipal en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention pour la mise à disposition d'un véhicule MITSUBISHI L200 4X4 appartenant au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne à la régie de transport de La Plagne Tarentaise pour l'hiver 2018-2019. (Votants : 36, pour : 36)

### 2. CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES SERVICES TOURISTIQUES (ASSERTOUR) MONTCHAVIN-LES COCHES

Monsieur Roger Poussin rappelle au conseil municipal l'importance de modifier le mode de gestion actuel des services touristiques par l'Office de Gestion de Montchavin-les-Coches afin de pouvoir conserver l'agrément « LABEL FAMILLE PLUS » sur la station. Monsieur Roger Poussin présente rapidement un historique de la création de la nouvelle association des services touristiques au conseil municipal. Pour cela, il rappelle d'abord les délibérations N° 2018-108 en date du 09 avril 2018 et N°2018-183 en date du 02 juillet 2018. En effet, en avril la délibération adoptée visait à créer l'Assertour et soumettait au vote du conseil municipal le projet de statuts de cette nouvelle association, projet validé par le conseil municipal.

Cependant, par recours gracieux en date du 18 juin 2018, monsieur le Sous-Préfet, agissant dans le cadre du contrôle de légalité avait fait valoir que toutes les conditions légales de création de l'association quasi-régie n'étaient pas remplies et a prié monsieur le maire de bien vouloir retirer la délibération susvisée du 09 avril 2018, ce qui a donc été exécuté par délibération prise le 02 juillet. Les services de la collectivité ont donc retravaillé sur le projet de statuts de l'association et se sont rapprochés de monsieur le Sous-Préfet et des services de l'Etat pour tenter d'aboutir à un projet de statuts viable et pérenne qui est à nouveau présenté ce soir aux élus. Monsieur Roger

Poussin indique que cette dernière version a reçu l'aval de monsieur le Sous-Préfet en date du 27 décembre 2018. Le conseil municipal valide le principe de la création d'une association quasi-régie en vue de lui confier la gestion des garderies et du camping municipal, ainsi que les statuts associées. (Votants : 36, pour : 36)

### 3. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS DE PRÊT D'EXPOSITION AVEC LES PARTICULIERS PRÊTEURS

Monsieur Bernard Hanrard indique que la maison du Patrimoine de La Plagne, a été inaugurée le 21 Décembre. Cette dernière comporte trois grandes thématiques cet hiver à savoir, la création de La Plagne comme station de sports d'hiver, le patrimoine Minier et le bobsleigh. Afin d'étoffer les contenus proposés aux visiteurs, le comité de pilotage s'est rapproché de particuliers qui possèdent des objets pouvant être utilisés et exposés dans l'espace Pierra Menta.

Une convention de prêt doit être signée en conséquence. Monsieur Bernard Hanrard fait donc lecture du projet de convention annexée. Il précise que ces objets sont mis à disposition de la commune à titre gracieux pour une durée d'un an, du 10/12/2018 au 10/12/2019 reconductible automatiquement tous les ans sous réserve de dénonciation par l'une des parties contractantes.

Le conseil municipal approuve la convention de prêts à signer avec chacun des prêteurs d'objets images, gravures, ou tous éléments pouvant relater et illustrer l'Histoire de La Plagne, et notamment la pratique du Bob et du ski nécessaires au bon fonctionnement de cette structure. (Votants : 36, pour : 36)

## Finances

### 4. TARIF D'ABONNEMENT DE TRANSPORT PUBLIC SAISON 2018/2019 – MONTÉE UNIQUEMENT

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal que la régie de transport public de personnes a démarré son activité le 15 décembre, et la prise de service donne lieu à une rotation à vide le matin d'un des bus assurant la liaison à Plagne Centre. Il a donc été proposé, à titre expérimental, de profiter de cette montée de la vallée en station pour assurer un point de ramassage public, et donc d'ajouter dans le circuit de la ligne régulière les horaires suivants

- 7h25 l'aire de chaînage Macot
- 7h28 l'aire de co-voiturage (ancienne scierie Costerg)
- 7h30 l'école de Macot
- 7h40 les Villards.

Cette montée, sans retour proposé le soir, (il n'est en effet pas envisageable pour cette saison de déstabiliser l'organisation des circuits et des chauffeurs pour ajouter une rotation non prévue dans le cahier des charges de départ) est présentée au tarif unique pour toute la saison de 30 € (abonnement jusqu'au 30/04).

Le conseil municipal valide le tarif d'abonnement de 30 euros du nouveau circuit vallée station (matin uniquement), mis en place à titre expérimental pour la saison d'hiver 2018/2019 par la régie de transport. (Votants : 36, pour : 36)

## **5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - BUDGETS ANNEXES DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT ET DE LA RÉGIE DES EAUX DE LA PLAGNE TARENTAISE**

Madame Patricia Bérard explique qu'il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les produits non recouvrables pour la régie Assainissement et la régie des Eaux de La Plagne Tarentaise.

Elle présente Les créances à admettre en non valeur :

- 405,04 € sur le budget Régie Assainissement portent sur des factures impayées de 2016 et 2017 : 263.56 Macot et 141.48 Bellentre

- 5 065,74 € sur le budget Régie Eau portent sur des factures impayées de 2011 à 2016 : 1491,33 Macot et 3 574.41 Bellentre.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits devenus irrécouvrables pour un montant de 405,04 € pour le budget annexe de l'assainissement et pour un montant de 5 065,74 € pour le budget annexe des eaux de La Plagne Tarentaise. (Votants : 36, pour : 36)

## **Ressources humaines**

### **6. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES AVEC LE CDG 73**

Monsieur Pierre Gonthier rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire de 300€ annuels, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG 73 : accompagnement au Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention et de l'Agent en Charge de la Fonction d'Inspection du Cdg73.

La convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2018, monsieur Pierre Gonthier propose de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 01/01/2019 pour une durée de trois ans. (Votants : 36, pour : 36)

### **7. CRÉATION D'UN POSTE POUR LE SERVICE FONCIER - CADRE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS**

Monsieur Pierre Gonthier explique que les élus en charge de l'urbanisme et le responsable du service ont présenté plusieurs fois aux membres de la commission Ressources Humaines une demande d'ouverture de poste pour le service urbanisme et plus particulièrement pour des missions foncières. En premier lieu, la commission Ressources Humaines a demandé que ces missions soient sous-traitées.

Cette solution n'ayant pas abouti, et après plusieurs autres demandes, la commission Ressources Humaines a validé la création d'un poste pour le service foncier lors de sa réunion du 29 novembre 2018.

Monsieur Pierre Gonthier propose donc que messieurs Patrice Merel et Roger Poussin, élus en charge de l'urbanisme présentent leurs motivations pour la création de ce poste.

Monsieur Patrice Merel explique que le service urbanisme actuel n'est pas dimensionné à l'échelle de La Plagne Tarentaise. Le service a actuellement un peu plus de 200 dossiers en souffrance (foncier, régularisation...).

Le durcissement et la multiplication des réglementations alourdissent et contraignent de plus en plus l'instruction des dossiers fonciers et urbanistiques.

De nombreuses contraintes doivent être prises en compte: Environnement, juridique, foncier, faisabilité....

De ce fait, instruire les dossiers, qu'il s'agisse des dossiers des particuliers, des entreprises souhaitant se développer, ou des collectivités territoriales, (dont la commune de La Plagne Tarentaise), devient de plus en plus complexe et long, d'où une incompréhension, bien légitime, des demandeurs qui tardent à obtenir des réponses à leurs requêtes.

Monsieur Roger Poussin indique, qu'avant de faire cette demande, les élus ont étudié la situation d'autres communes, supports de stations, ou de même dimension, pour connaître leur mode de fonctionnement.

Les services foncier/urbanisme de ces communes sont dotés en moyenne de 6 ou 7 agents, contre 3 agents pour le service de La Plagne Tarentaise, commune touristique surclassée 40/80 000 habitants et support d'une station de plus de 55 000 lits.

Afin de permettre l'instruction des dossiers, monsieur Roger Poussin explique que la solution d'un prestataire extérieur a déjà été expérimentée, et que le traitement externe des dossiers a coûté à la commune une somme importante. L'embauche d'un agent à temps plein ayant une formation foncière et pouvant réaliser le même travail que ce prestataire sera nécessairement moins onéreuse pour la commune, de plus, la connaissance locale et l'expérience acquise par un agent dédié à temps complet à la commune auront une valeur inestimable pour la collectivité et pour la mémoire des dossiers.

Messieurs Patrice Merel et Roger Poussin insistent sur la nécessité de renforcer l'effectif de ce service afin de répondre aux demandes des administrés et de permettre d'une part de traiter les dossiers en souffrance, et d'autre part d'instruire des dossiers essentiels pour les particuliers, les entreprises et pour la commune.

Monsieur Daniel Renaud rappelle qu'un élu de la commune déléguée de La Côte d'Aime emploie une part importante de son temps à préparer les dossiers de La Côte d'Aime pour ce service.

Monsieur Patrice Merel ajoute que ce mandat doit également envisager l'après 2020.

Monsieur Richard Broche souhaiterait connaître le profil du candidat recherché. Monsieur Patrice Merel indique que la définition du profil n'est pas complètement arrêtée, l'appel à candidature est en cours d'élaboration.

Monsieur Richard Broche souligne l'importance de la vigilance dont il faudra faire preuve au moment du recrutement de cet agent afin de choisir un profil réellement adapté aux missions demandées.

Le conseil municipal décide de la création d'un poste de rédacteur à temps complet à partir du 1er mars 2019 pour le service urbanisme, suite à la demande des élus en charge de l'urbanisme de La Plagne Tarentaise. (Votants : 36, pour : 36)

# Urbanisme

## 8. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ EN-EDIS

Dans le cadre de l'enfouissement d'une ligne HTA (secteur Bellentre-La Plagne), et la pose d'un poste de 15 m<sup>2</sup> et d'une armoire, monsieur Patrice Merel explique qu'il convient de signer une convention portant institution de servitude de passage sur des terrains communaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant :

- institution de servitude sur les parcelles communales cadastrées 038 section K n° 194-437-411 (secteur de Bellentre), 150 Section M n° 2054-2058-1589-1580-1579-1581 (secteur La Plagne) et autorise l'occupation des terrains cadastrés suivants :
    - 038 M 1581 (Les Inversens) pour l'implantation d'un support
    - 038 section K n° 307 pour la pose d'un poste de 15 m<sup>2</sup> (pour une indemnité forfaitaire de 500 €)
    - 150 section M n° 2058 pour la pose d'une armoire de 15 m<sup>2</sup> (pour une indemnité forfaitaire de 500 €)
- (Votants : 36, pour : 36)

## 9. MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT ET DÉTERMINATION DE LA LONGUEUR DES VOIES COMMUNALES - ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS N°2017-228 DU 03 JUILLET 2017 ET N°2017-345 DU 04 DÉCEMBRE 2017

Monsieur Patrice Merel rappelle que le conseil municipal a délibéré en juillet 2017 afin de répertorier les voies communales suite à la fusion des communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan.

Il indique que la voie n°47 « Plagne Centre-route du front de neige » située sur la commune déléguée de Macot est pour partie située sur des emprises privées. De ce fait, il convient de la retirer du tableau de classement des voies communales donc de déduire 592m.

La commune entreprend des démarches actives afin de régulariser le foncier de cette voie.

De ce fait, le tableau de classement des voies des communes déléguées de La Côte d'Aime, Macot et Valezan représente une longueur de 71 728 m (intégrant corrections des erreurs de calcul du tableau validé le 03 juillet 2017).

Monsieur Patrice Merel explique qu'il convient donc au conseil municipal de valider la mise à jour du tableau des voies communales du 07 janvier 2019 soit : 102 733 mètres de voies communales.

Le conseil municipal supprime la voie n°47 « Plagne Centre-route du front de neige » du tableau de classement des voies communales et fixe la longueur des voies communales à 102 733 mètres. (Votants :36, pour : 36)

## 10. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PUIS VENTE TERRAIN — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME LIEU-DIT LE CHAMP DES SOURCES

Monsieur Daniel Renaud explique, que suite aux intempéries de Janvier 2018, un mur de soutènement bordant une propriété privée s'est affaissé.

Lors de la reconstruction de ce mur, les riverains concer-

nés ont dû empiéter sur la voie Publique.

Afin de régulariser cette situation, monsieur Daniel Renaud indique qu'il convient de désaffecter et de déclasser du domaine public cette partie de 13 m<sup>2</sup> pour ensuite la céder au propriétaire concerné.

Il précise que l'emprise à déclasser, partie annexe de la voie communale n°18 au droit du chemin rural de Bé-guevey, n'est pas utilisée par le public et ne supprimera en aucun cas les dessertes et les accès des propriétés riveraines qui seront toujours préservées.

Le conseil municipal prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public (13m<sup>2</sup>) et approuve la cession par la commune au prix de 136.00 € / m<sup>2</sup> soit 1768€ de la partie déclassée. (Votants : 36, pour: 36)

## 11. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PUIS VENTE TERRAIN GREVÉ D'UNE SERVITUDE DE RÉSEAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE LIEU-DIT BON CONSEIL

Monsieur Roger Poussin rappelle que des travaux ont été entrepris par la commune déléguée de Bellentre sur une partie du domaine public afin de réaliser un parking dans le village de Bonconseil le Haut. De ce fait, il reste quelques délaissés de terrain non utilisés et aujourd'hui en friche.

Monsieur Roger Poussin informe les élus que des administrés sollicitent la commune pour acquérir une partie de ces terrains représentant une surface de 26 m<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, il convient de désaffecter cette partie du domaine public et de créer la servitude avant de vendre. Le conseil municipal prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une partie de 26 m<sup>2</sup> du terrain situé à Bonconseil le Haut et approuve la cession par la commune au prix de 1.00 € / m<sup>2</sup>.

(Votants : 36, pour : 36)

## 12. ACQUISITION DE LA PARCELLE 038 B N°2528 ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE LIEU-DIT LE VILLARD DE BELLENTRE

Monsieur Roger Poussin explique que la route au lieu-dit du Villard de Bellentre a été édifiée sur un domaine privé avec l'accord du propriétaire. Il convient maintenant de régulariser la situation administrative.

Les propriétaires sont d'accord pour une vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée 038 section B n°2528 de 49m<sup>2</sup>. Cette régularisation permettra d'officialiser les accès dans ce village.

Dans ce cadre, il conviendra après la vente d'intégrer cette parcelle au domaine public communal.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée 03 section B n°2528 de 49 m<sup>2</sup>. (Votants : 36, pour : 36)

### **13. ACCORD DE PRINCIPE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP) RELATIF AU CONVENTIONNEMENT POUR MESURES COMPENSATOIRES AU PROJET DE LA TÉLÉCABINE DU YÉTI**

Monsieur Patrice Merel rappelle le projet de la société d'aménagement de La Plagne de réaliser une télécabine reliant Plagne Centre au sommet de l'ancien télésiège du Véga.

Ce projet d'envergure nécessite de nombreuses autorisations au titre de l'urbanisme et de l'environnement, dont notamment une demande de destruction d'espèces protégées auprès du Conseil National de Protection de la Nature (CNP).  
 Cette préservation se traduira concrètement par une convention entre la SAP et la commune d'une durée de 20 ans et sur un périmètre de 18 000 m<sup>2</sup> indiquant que cette zone ne subira aucune modification et restera dans son état naturel.

Les espèces protégées sont : Chameorchis des Alpes (Chamorchis alpina), Laïche faux-pied d'oiseau (Carex ornithopoda subsp ornithopodioides) et Saule glauque (Salix glaucosericea).

L'autorité environnementale demande à la SAP des mesures compensatoires dans le cadre de la destruction d'espèces protégées. Il convient de s'engager sur la préservation du milieu dans un périmètre proche pour une durée de 20 ans. La surface protégée doit représenter 4 fois la surface impactée par les travaux.

Cette préservation se traduira concrètement par une convention entre la SAP et la commune d'une durée de 20 ans et sur un périmètre de 18 000 m<sup>2</sup> indiquant que cette zone ne subira aucune modification et restera dans son état naturel.

Dans ce cadre, la SAP va proposer au CNPN deux sites de 18 000 m<sup>2</sup> parmi lesquels un seul sera sélectionné :

- option jointe n°1 : Le long de la ligne de la télécabine du Yéti parcelle cadastrée 150 N n° 1552 (site privilégié par la commune et la SAP)
- option jointe n°2 : Le long du TSD Verdon Sud parcelles cadastrées 150 N n° 329 et 150 N n° 830

Le conseil municipal valide les options proposées par la société d'aménagement de La Plagne aux services de l'État dans le cadre des mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées. (Votants : 36, pour : 36)

### **14. OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES CONCESSIONS DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES LANCÉE PAR L'ÉTAT**

Monsieur le maire rappelle que le gouvernement a annoncé, par la voix du ministre d'État en charge de la transition écologique et solidaire, avoir relancé le dossier de l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques à la concurrence. Selon un calendrier encore officieux, les procédures d'ouvertures pourraient être lancées dès 2018 pour certains barrages. D'autres lots pouvaient également être ouverts et cédés d'ici à 2021, en plafonnant l'attribution par candidats pour éviter la position dominante d'EDF. Cette démarche, qui remet en cause la gestion d'équipement structurants et stratégiques par l'établissement public à caractère industriel et commercial EDF, semble être un premier pas vers la privatisation du service public de l'énergie. La commune s'inquiète de cette évolution et des conséquences qui pourraient en découler. En effet, en cas de privatisation de ces équipements, les élus s'inquiètent du sort réservé à l'entretien et à la maintenance, qui pourraient être négligés pour des raisons exclusivement financières.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de manifester son désaccord quant à l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélec-

triques françaises.

Monsieur Daniel Renaud craint que des entreprises étrangères viennent gérer les centrales hydroélectriques sans se soucier des communes et des activités alentours, il rappelle que la Tarentaise est en aval d'un barrage qui nécessite un entretien coûteux et une vigilance indispensable afin de garantir la sécurité des habitants, et que ces considérations doivent primer sur l'intérêt économique.

Madame Véronique Gensac ajoute qu'il est actuellement possible de négocier le débit de l'Isère avec EDF pour les activités d'eaux vives mais que se passera-t-il ensuite ?

Madame Corine Michelas souhaite tempérer ces propos en rappelant que le choix n'est pas encore arrêté et qu'il existe une réglementation bien spécifique et un cahier des charges à respecter lors d'un appel à candidature. Monsieur le maire précise que la pratique des activités Eaux Vives n'apparaîtra pas dans un cahier des charges pour la concession d'une centrale hydro-électrique. Il est donc important d'être vigilant tant pour le tourisme estival que pour les spécificités territoriales.

Le conseil municipal réaffirme son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques et insiste sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme. (Votants : 36, pour : 36)

### **15. ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°13 PARCELLE 093 ZO N°291P1 ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME LIEU-DIT PIERROLAZ**

Monsieur Daniel Renaud rappelle l'emplacement réservé n°13 inscrit au Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de La Côte d'Aime approuvé le 11 avril 2012. Cet emplacement se situe sur deux parcelles cadastrées 093 section ZO n°291p1 et n°292p1.

Il convient d'entreprendre les démarches afin d'acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°13.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°291p1 d'une superficie de 6m<sup>2</sup> est favorable à la vente à l'euro symbolique à la commune. La commune prenant à sa charge la démolition de la partie bâtie sur cette parcelle.

Monsieur Daniel Renaud ajoute que les négociations sont en cours avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°292p1.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la vente à l'euro symbolique (prix 1€) de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°291p1 d'une superficie de 6m<sup>2</sup> et autorise le déclassement de cette parcelle du domaine public. (Votants : 36, pour : 36)

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions ou des remarques.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

## CONSEIL COMMUNAL LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

**Présents** : M. Anthony FAVRE, maire

Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM. Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, adjoints

Mmes Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Anthony TRESALLET (arrivée à 19h15), conseillers municipaux,

Absents - Excusés : Mme Patricia MARCHAND MAILLET (pouvoir à Mme Valérie FERRARI), Mme Isabelle GIROD GEDDA (pouvoir à Mme Maryse BUTHOD), MM. Yann ALLAIN, , Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND, Mme conseillers municipaux

### 1. PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Roger Poussin accueille et présente aux membres du conseil communal, Messieurs Roland et Rabillard qui ont travaillé sur la partie collective en faisant émerger des solutions intermédiaires.

Ils informent qu'une double analyse est prévue avec un accès à la propriété et des logements locatifs. Cette pluralité des produits permettra de répondre au mieux aux demandes de chacun.

Ils expliquent qu'il y aura six logements sociaux avec intégration de la vue au nord afin de garder un aspect de paysages lointains, de visibilité lointaine. Ils informent qu'il est nécessaire de croiser toutes les contraintes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en respectant l'aspect de grosses maisons sur la partie voirie c'est-à-dire- la partie C du projet (A et B se trouvant sur la partie basse). L'objectif premier étant de rester sur des volumes de gros chalets avec une parfaite intégration de la pente.

Monsieur Roger Poussin informe les membres du conseil communal que les places de stationnement seront toutes sur la parcelle C et qu'il y aura un garage regroupant 8 places sous le bâtiment C en plus des 28 places de stationnement pour les 20 appartements. Il précise que l'angle entre le bâtiment A et le bâtiment B sera de 45° afin d'éviter le vis-à-vis et de limiter l'ombre du bâtiment A sur le bâtiment B.

Monsieur Roger Poussin informe que le bâtiment C comptera trois logements « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) et que l'on peut dégager des terrasses grâce au socle de garage. Il précise que pour cela, il faudra modifier la hauteur de la construction car il est noté 14 mètres de haut au lieu de 10 mètres sur le PLU. Il précise qu'il sera nécessaire de mettre en concordance l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) et le PLU pour le logement social. L'OAP étant de 15 à 20 actuellement, monsieur Roger Poussin informe qu'il faudra faire des modifications simplifiées puisque la commune souhaite 26 logements. Il précise aussi que la voirie basse devra être déplacée et qu'il sera nécessaire de porter une attention toute particulière aux documents d'urbanisme pour ne pas être attaqué sur le permis de construire.

Monsieur Roger Poussin informe qu'il faudra mixer le logement locatif dans les bâtiments et qu'il ne faudra pas spéculer sur le prix de vente car il devra être plafonné en ce qui concerne l'accès au logement social.

Il informe qu'il existe une autre proposition d'un autre dispositif. Il s'agit de l'Office de Foncier Solidaire (OFS) ORSOL qui consiste à ne vendre que le bâti à l'acquéreur mais de conserver le foncier (remboursement du foncier

sur 60 ans) ce qui permettrait une garantie pour conserver une population locale et pérenne.

Monsieur Roger Poussin informe que le prix du mètre carré à la location serait de 8€. Quant à la propriété, il serait de 2 800€ TTC sans le stationnement qui lui, coûterait environ 200€ le mètre carré, ou si OFS retenu, 2 500 € le mètre carré. Il précise qu'il faudra attribuer une place de parking par logement.

Monsieur Didier Anxionnaz se demande si les garages ne seront pas des espaces de stockage comme c'est le cas souvent. Monsieur Roger Poussin lui répond qu'il sera possible de mettre des grilles au lieu de porte afin de dissuader le stockage.

Monsieur Roger Poussin précise qu'il faudra parler du projet aux administrés puisqu'il y aura 6 logements à la location. Monsieur Anthony Tresallet demande si on doit présenter le projet à la concurrence.

Monsieur Roger Poussin lui répond que ce n'est pas obligatoire si on répond à certains critères.

Monsieur Anthony Favre fait part de son inquiétude quant à la modification simplifiée du fait du délai.

Il précise qu'il ne faut pas rater la rentrée scolaire de septembre 2020.

Monsieur Roger Poussin et les conseillers remercient Messieurs Roland et Rabillard pour leurs interventions

### 2. PRÉSENTATION DU BUDGET OFFICE DU TOURISME 2019

Monsieur Anthony Favre et les conseillers accueillent Monsieur Jean Gotteland, Président du comité de site de l'Office du Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches.

Monsieur Anthony Favre informe que Monsieur Pierre Gonthier, Président de l'Office du Tourisme de La Grande Plagne (OTGP) est revenu vers lui en précisant que le complément demandé et accepté en 2018 pour l'équilibre du budget de l'Office du Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches était pérenne. Il rappelle aux conseillers la demande supplémentaire des 55 000€ sur deux ans (2017 et 2018) faite par l'OT de La Plagne Montchavin-Les Coches et validée par le conseil communal en décembre 2017.

Monsieur Jean Gotteland précise que cette somme a servi à équilibrer le budget 2017 et celui de 2018 en ce qui concerne les dépenses dues à la réunification des Offices de Tourisme (OT) quant aux heures supplémentaires et au respect de la convention collective, notamment pour le service Animation.

Monsieur Jean Gotteland demande de « Pérenniser » la somme de 28 000€ octroyée en 2018 pour les budgets à venir. Il informe que l'OTGP a demandé au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) d'octroyer une hausse de 2% par an ce qui serait régulier et correspondrait à l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur Anthony Favre fait part de son inquiétude quant aux 2% demandés chaque année car sur l'ensemble du budget cela représenterait 10 000€/an.

Monsieur Jean Gotteland précise que cette demande est fondée sur le coût de l'application de la convention collective et sur la baisse des cotisations.

Monsieur Anthony Favre précise qu'il pense que le taux de cotisations des acteurs économiques est trop bas et qu'il faut prendre en compte le développement de notre Office du Tourisme.

(Arrivée de mmes Sylvie Emprin et Maryse Buthod)  
Monsieur Anthony Favre précise que pour 2014, la subvention accordée à l'Office Tourisme était de 395 000€ comme en 2015 (avec un supplément de 9 000€ pour la Coupe du Monde de Télémark).

Il faudrait donc 28 000€ en plus de la subvention de 395 000€ soit 423 000€.

Monsieur Anthony Tresallet informe qu'il est d'accord pour les 28 000€ sur la base de la subvention mais qu'il serait déçu si les prestations venaient à baisser.

Monsieur Jean Gotteland informe qu'il n'y a pas de modifications de prévues, pas de changement de personnel. Il précise que si à l'issue de l'hiver il y avait des problèmes du style informatique ou téléphonique, il prendrait contact avec le conseil communal pour prendre en charge le coût.

Monsieur Anthony Favre pense qu'il faudrait faire en fonction des besoins et non accorder une hausse systématique de 2%.

Les membres du conseil communal votent à l'unanimité la hausse annuelle de 28 000€ mais ne se prononcent pas pour l'instant quant aux 2%. Ils attendent des compléments d'information.

### **3. INFORMATION SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS : AFFAIRE TIFFANY ALICIA, RAGOTIN, ...**

Affaire TIFFANY ALICIA :

Monsieur Anthony Favre informe qu'une audience a eu lieu le 10 décembre 2018 et que l'affaire est mise en délibéré au 5 mars 2019.

Affaire RAGOTIN :

Monsieur Anthony Favre informe que l'enrobé a été réalisé à Bonconseil

### **4. INFORMATION SUR LE DOSSIER ASSERTOUR**

Monsieur Anthony Favre rappelle que les statuts ont été rejetés en l'état et en première lecture par la préfecture qui demande quelques modifications.

Monsieur Roger Poussin complète et informe les conseillers du rétablissement du tout compris ce qui sera un véritable plus pour la station. La nouvelle rédaction des statuts a été envoyée aux services de l'Etat pour relecture afin de pouvoir présenter une délibération au prochain conseil municipal.

Si tout se passe bien, ASSERTOUR devrait voir le jour au cours de l'année 2019.

### **5. RÉPARTITION DES MISSIONS DES ÉLUS EN FONCTION DES PROJETS À MENER : AVANCEMENTS**

Monsieur Anthony Favre fait un rappel des dossiers avec l'appui d'un tableau résumant les projets en cours.

### **6. POSTE FONCIER**

Monsieur Roger Poussin informe que personne, au service urbanisme de la commune, n'est dédié au traitement du foncier (acquisitions, régularisations, ...etc...). La commission des ressources humaines a donné une suite favorable pour la création de ce poste. Il précise que ce point doit être voté au prochain conseil municipal.

### **7. LIAISON AÉROPORT-STATIONS**

Monsieur Anthony Favre informe que le relais jusqu'aux différentes stations de la liaison Genève-Bourg Saint Maurice devrait être arrêté. Il précise qu'un courrier co-

signé de trois Maires concernés a été envoyé.

### **8. DOSSIER FONCIER**

Monsieur Roland Richermoz informe qu'une régularisation des terrains du SIVU va avoir lieu. Monsieur Roger Poussin ajoute qu'une acquisition de certaines parcelles au bout du camping de Montchavin est nécessaire.

### **9. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers s'il y a des questions ou des remarques.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

## CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

**Présents :** M. Pierre GONTHIER, maire  
Mme Véronique GENSAC, MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints  
Mme Chantal BERTRAND, MM. Bernard Usannaz, Christian Cleyrat et Sébastien Morin, conseillers municipaux,

### 1. PROJET ACQUISITION PARCELLE D 343

Monsieur Pierre Gonthier expose à l'assemblée le projet d'acquérir la parcelle D 343 au lieu-dit la Dhuit ; ce terrain fait partie des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dans notre nouveau PLU (Plan Local D'Urbanisme) de Valezan. Les élus émettent un avis favorable.

### 2. RÉGULARISATION « IMPASSE DU COMTE ALBERT »

Etat d'avancement du dossier :  
Monsieur Pierre Gonthier annonce qu'il a reçu les dernières personnes concernées par le projet. Il précise qu'un bilan sera dressé à la fin des discussions.

### 3. UNITÉ DE LOGEMENT POUR FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA RÉGIE DE L'EAU

Monsieur Pierre GONTHIER donne la parole à monsieur Guy PELLICIER qui explique qu'actuellement les unités de logement ne sont pas facturées identiquement sur les 4 communes.

Le règlement de l'eau et l'assainissement prévoit pourtant un abonnement par unité de logement.

Les élus confirment la facturation d'un abonnement par unité de logement.

### 4. CHAPELLE SAINT CLAIR

Monsieur Pierre GONTHIER s'adresse à monsieur Bernard Usannaz et lui demande si, sa famille, propriétaire de la chapelle Saint Clair, serait d'accord pour la céder à la commune qui pourrait ainsi la rénover et l'entretenir. Monsieur Bernard Usannaz va soumettre la proposition à ses frères et sœurs.

### 5. SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA CÔTE D'AIME

Monsieur Pierre Gonthier donne la parole à monsieur Bernard Hanrard qui explique que de nombreuses activités sont organisées en partenariat avec La Côte d'Aime. Ainsi Valezan intégrera le Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime.

Une assemblée générale est prévue le 11 janvier 2019 pour désigner le conseil d'administration. Monsieur Bernard Hanrard souhaite la présence de volontaires à cette réunion.

### 6. PROJET D'INVESTISSEMENTS

Monsieur Pierre Gonthier énumère les travaux envisagés sur plusieurs années sur la commune de Valezan et demande aux élus de lister les priorités.

- Reprise route de la montagne 54 193.37€ (marché à bon de commande Eric Perrière)
- Amélioration du fléchage pour valorisation de l'auberge et panneau d'information au niveau du parking du Sé-

zalet

- Mise en peinture toiture de l'église
- Rambarde métallique continuité du monument aux morts (Régie ST)
- Création pluvial et raccordement cimetière (Régie ST)- Revalorisation de l'auberge ( mise en place d'un poêle à bois, décoration, peinture du dortoir, échange mobilier des chambres...)
- Création d'une aire de jeux ( lieu à définir, éventuelle proposition à proximité de l'auberge voir foncier)
- Sécurisation RD86 avec mise en place de plateaux surélevés, et bandes rugueuses (suivant le plan convenu avec le TDL)
- Habillage en pierre du mur de soutènement de l'aire de retournement près habitation Mme De Mesmay (FSM 3 553.20)
- Travaux énergétique sur l'école suivant l'étude, isolation du plancher bas (régie ST), isolation façade. Prévoir au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) pour 2020 les huisseries, 2021 isolation du plancher haut et échange chaudière granules.
- Amélioration du bassin des chenêts
- Etat des lieux chapelle Saint Clair ?
- Etude enfouissement des réseaux
- Etude consommation énergétique des éclairages publics

### 7. COMMISSIONS

Monsieur Pierre GONTHIER donne ensuite la parole aux représentants des commissions.

**Régie transports :** monsieur Guy Pellicier annonce que le personnel de la régie de transports est au complet. Il est prévu l'achat en leasing de 2 bus. Il précise que la Communauté de Communes met à disposition un hangar à la Grangette qui permet de stationner un bus.

**Régie Eau et assainissement :** Elaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement lors du dernier conseil d'exploitation.

**Communication :** Bernard Hanrard expose le projet d'étude d'un nouveau circuit Vélo Assistance Electrique sur le sentier de l'Adret.

**Ressources Humaines :** Pierre Gonthier fait un point sur l'harmonisation des salaires au sein de la commune de La Plagne Tarentaise.

### 8. RÉUNION CHALET D'ALPAGE COMMUNAL

Monsieur Pierre Gonthier sollicite monsieur Bernard Usannaz afin d'organiser une réunion concernant le recensement et l'état des lieux des chalets d'alpages communaux sur les territoires de Valezan et de Beaufort. Monsieur Bernard Usannaz aurait besoin des titres de propriété et s'engage à faire cette rencontre sur le terrain au printemps prochain.

## PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Vendredi 22 mars 2019	8h30 à 11h30
Jeudi 23 mai 2019	16h30 à 19h30
Jeudi 20 juin 2019	16h30 à 19h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

## LUNE DE SANG

Une éclipse totale de lune était visible dans la nuit du dimanche 20 au lundi 21 janvier dans toute l'Europe occidentale, en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Afrique. Elle a débuté à 3h36 et s'est terminée à 8h48. Cette photo a quant à elle été prise depuis la vallée à 5h30. La terre qui se trouvait alors entre le soleil et la lune, a fait perdre son éclat à notre satellite, l'habillant d'une teinte rose-oranger.

Merci à Jean-Louis Girod pour la photo et le texte.



## COMMUNES DÉLÉGUÉES LA CÔTE D'AIME ET VALEZAN

### SYNDICAT D'INITIATIVE

L'assemblée générale du syndicat d'initiative de La Côte d'Aime a eu lieu le 21 janvier dernier et a réuni une trentaine de personnes. Nouveauté 2019, les communes déléguées de La Côte d'Aime et de Valezan s'associent au sein d'un même syndicat d'initiative afin de proposer toujours plus d'animations et d'activités, ainsi que de dynamiser le versant du soleil. La nouvelle appellation sera désormais Syndicat d'initiative La Côte d'Aime-Valezan. Le Syndicat d'initiative vous réserve de belles surprises pour l'année 2019.



### LOCATION APPARTEMENT VALEZAN

La commune déléguée de Valezan loue dans le bâtiment de la mairie un studio de 32.80 m<sup>2</sup> non meublé Libre à partir du 1er avril 2019.

Renseignements auprès de l'accueil de la commune déléguée de Valezan -  
Tél : 04 79 09 71 52 (touche 1 puis 4)

### LOCATION APPARTEMENT LA CÔTE D'AIME

La commune déléguée de La Côte d'Aime met en location :

- Une place de parking couverte à Montméry – Loyer 600 euros/par an
- Une parcelle de jardin à 20,60 euros/an

Renseignement auprès de l'accueil de la commune déléguée de La Côte d'Aime

Tél : 04 79 09 71 52 (touche 1 puis 3)

Ou service baux et patrimoine au 04.79.09.45.60



## AVANT PREMIÈRE

L'avant-première du film « les petits flocons » entièrement tourné à La Plagne l'hiver dernier a eu lieu dimanche 20 janvier au cinéma de Plagne Centre en présence de Joséphine De Meaux, la réalisatrice et de quelques acteurs. Une belle soirée où les figurants « plagnards » ont pu se voir « au cinéma »... peut-être une révélation pour certains .

## NOUVELLES DES CHAMPIONS PLAGNARDS

- **Tess Ledeux** - Xgames Aspen : 4ème en big air & 7ème en slopestyle et **championne du monde de Big Air**
- **Kevin Rolland** - Xgames Aspen: 4ème en halfpipe et **vice-champion du monde de half-pipe**
- **Agathe Bessard** : 2ème sur la coupe d'Europe et sur le championnat d'Europe junior de skeleton
- **Amélie Schneider** : 1ère sur les coupes d'Europe de skicross de Val Thorens
- **Brice Roger** : 7ème en Super G à Kitzbuhel
- **Margot Boch & Carla Sénéchal** : vice-championnes d'Europe en bob à 2 féminin à Sigulda et 3ème sur la coupe d'Europe
- **Romain Heinrich et son équipe** : médaille de bronze en bob à 2 sur les championnats d'Europe



Margot Boch et Carla Sénéchal en bleu



Romain Heinrich et son équipe



Agathe Bessard

# COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

## RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

**La commune de la Plagne tarentaise étudie la possibilité de créer sa réserve communale de sécurité civile. Pour cela elle a besoin de vous !**

Missions de la réserve communale de sécurité civile :

- Sensibilisation et information de la population sur les risques présents sur la commune.
- Activation d'un centre d'accueil et de regroupement pour les sinistrés.
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation.
- Aide à la protection des biens.
- Assistance aux personnes lors des événements climatiques hiver et été.
- Soutien opérationnel lors de catastrophe naturelle ou technologique (tempête, coulée de boue, inondation, avalanche...) pour le nettoyage et la remise en état.
- Collecte et distribution des dons au profit des sinistrés.
- Participation à des missions de prévention et de premier secours sur les manifestations communales.

Si vous êtes secouriste en équipe (pompier, pisteur, ambulancier, etc...) ou dans le domaine médical (médecin, infirmier, etc...) mais aussi bricoleur, retraité ou si vous avez un sens aigu pour l'accueil et le réconfort des sinistrés, **merci de bien vouloir vous faire recenser auprès des mairies déléguées ou par retour d'e-mail à [securite@laplagnetarentaise.fr](mailto:securite@laplagnetarentaise.fr).**

## La Plagne

### Born To be Show

**Jeudi 28 février 2019 à partir de 18h00**

Spectacle de ski son et lumière proposé par le Club des Sports de la Plagne, appuyé par ses partenaires.  
Stade Jean-Luc Crérier - Plagne Centre

### Course des diables bleus Samedi 23 mars

La Plagne Montchavin Les coches  
course du Rando Challenge  
Course avec 2 parcours proposés (450m D+ ou 1000m D+) à Montchavin-la Plagne  
Départ et arrivée : aux Cochés, à partir à 9h  
Inscription : 15€ /pers. hors assurances 2€90 ou 20€ / binôme hors assurances 2€90 avec collation en amont du départ et un repas chaud à l'arrivée compris  
Inscription auprès de la maison du tourisme au 04.79.07.82.82

### Rando by night Mercredi 27 mars

Plagne Centre - Montée des Verdons  
course du Rando Challenge - Finale  
Montée sèche nocturne de 500m D+ à Plagne Centre  
Départ : front de neige de Plagne Centre, à 18h30  
Arrivée : en haut du télésiège des Verdons Sud avec un buffet sur place.  
Inscription : de 7 à 10 euros

### Super Slalom Samedi 30 mars

Après le succès des 2 premières éditions, le slalom XXL le plus long du monde reprend du service !  
Une journée hors normes où toutes les folies sont possibles ! Comme se faire fumer les cuisses sur un tracé aux dimensions record de 4km et 320 piquets.  
Ou prendre le même portillon de départ que les meilleurs skieurs de la planète ?  
Alors cap ou pas cap ?  
Inscription ouverte - rdv sur <http://www.superslalom.ski/>

### Sublicimes

**Du 10 au 18 avril 2019**

5 sommets, 5 sensations, 5 sens !  
La Plagne  
Estampillé « Printemps du ski », cet événement idéal pour les familles offre aux (non)skieurs la possibilité de profiter du domaine skiable via des pauses surprenantes et décalées sur 5 sommets entre 1970 et 2700 mètres. Cette année, les 5 sens seront explorés !  
Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous. Accès libre via les pistes bleues, 4 sommets sont accessibles aux piétons

## Tri sélectif - La communauté de communes des Versants d'Aime

La communauté des versants d'Aime souhaite rappeler qu'il est spécifiquement interdit de jeter dans les conteneurs semi enterrés les déchets suivants :

- Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI). une filière dédiée et gratuite pour le ramassage de ces déchets a été mise en place. Information auprès des Versants d'Aime au 04.79.55.40.27
  - des animaux morts
- Cela peut mettre en danger la vie des agents qui, quotidiennement, se chargent d'évacuer vos ordures ménagères mais aussi des employés du centre de tri.

## Déneigement

En application de l'arrêté municipal n°2019-005 du 09 janvier 2019, La commune de La Plagne Tarentaise rappelle aux riverains qu'ils doivent procéder au déneigement et assurer le sablage ou salage en cas de verglas de leurs trottoirs, ou de l'espace d'une largeur d'1 mètre en l'absence de trottoirs, devant leurs habitations ou commerces.

De manière plus générale, il revient à chaque propriétaire, (voire aux copropriétés), d'entretenir ses parties privatives, y compris trottoirs et devantures. Enfin, il est également rappelé que la neige retirée des parties privatives ne doit pas être jetée sur les voies de circulation, les équipes techniques restent à votre écoute pour trouver des solutions qui ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules.

Monsieur le maire et le conseil municipal vous remercient et comptent sur votre civisme, et vous rappellent qu'il revient à chacune et chacun de préserver le cadre de vie et la sécurité de tous.

## Inscriptions scolaires

RENTREE SCOLAIRE 2019 / 2020  
COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Inscription des enfants nés en 2016  
Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription avec :

- Le livret de famille
- Une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- Le carnet de vaccination

Date limite d'inscription le 19 avril 2019

## Elections

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1er janvier 2019.

A partir de cette date, les électeurs pourront :

- **s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente**, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, **les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.**

Cette évolution est associée à la mise en place d'une répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'institut national de la statistique et des études économiques.